GROUPE	27	HERBICIDE

Herbicide Engarde^{MC} 480SC

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture.

EN VENTE ET POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE :
Mésotrione .... 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,002 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU

CONTENU NET : **1 L à Vrac**

N° D'HOMOLOGATION : **31163**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau.

Pendant la manipulation du concentré, porter une chemise à manches longues et un pantalon

long, des gants résistant aux produits chimiques et une protection oculaire. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau ou dans les yeux. Pendant la pulvérisation, porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

NE PAS utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE PAS** pulvériser au-delà de la limite du champ.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. L'herbicide Engarde^MC 480SC ne craint pas le gel. S'il est gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d’autres fins.

EN CAS D’URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D’IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)